



SAINT-DENIS DE-BROMPTON

2050, rue Ernest-Camiré, C. P. 120
Saint-Denis-de-Brompton (Québec) J0B 2P0
Tél. : 819 846-2744 - Téléc. : 819 846-0915
Courriel : info@sddb.ca - Site internet : www.sddb.ca

FORMULAIRE DE DEMANDE
DE PERMIS DE FEU

BRANCHES OU ABATTIS

Règlement 692

Ce permis est valide à partir de la date de la demande jusqu'au 31 décembre de l'année en cours

IDENTIFICATION

Prénom et nom du requérant : _____

Courriel : _____

Téléphone : _____

Adresse du brûlage : _____

Le requérant doit être le propriétaire des lieux du brûlage et est l'unique responsable du respect des conditions établies ci-dessous.

RÈGLEMENTS ET CONDITIONS

Le requérant doit, lors d'un feu en plein air, respecter les conditions suivantes, conformément au Règlement no 692 :

1. Assurer la présence permanente d'un responsable d'âge majeur sur les lieux du brûlage.
2. Avoir à proximité des lieux tout appareil nécessaire à la prévention des incendies (perte de contrôle).
3. Limiter la hauteur du combustible à maximum de 5 pieds (1,5 m) et le diamètre à maximum de 7 pieds (2,1 m).
4. Aménager et conserver un coupe-feu entre la forêt et les matières destinées au brûlage :
 - en retirant toute matière combustible sur une distance d'au moins cinq fois la hauteur des entassements;
 - en aménageant une barrière physique de pierres, briques ou autre matière non-combustible.
5. Éteindre le feu et les braises avant de quitter les lieux.
6. Éviter d'allumer ou de maintenir allumé tout feu lorsque la vitesse du vent dépasse 20 km/h ou s'il est suffisamment fort pour souffler toute matière inflammée aux environs.
7. Vérifier l'indice de danger d'incendie, le jour du brûlage, auprès de la SOPFEU (www.sopfeu.qc.ca) :
 - Lorsque l'indice est BAS ou MODÉRÉ, le permis est maintenu.
 - Lorsque l'indice est ÉLEVÉ, TRÈS ÉLEVÉ ou EXTRÊME, le permis est suspendu.
8. Il est interdit de :
 - brûler des déchets;
 - brûler tout produit dégageant des fumées nocives pour l'environnement;
 - brûler des matériaux de construction, sauf le bois non-traité (qui peut être brûlé);
 - d'utiliser un accélérateur.
9. Les conditions mentionnées ci-haut peuvent être modifiées par la personne responsable de l'application du présent règlement.
10. Ce permis ne couvre pas l'abattage d'arbres ou les coupes forestières qui doivent faire l'objet d'un permis en vertu des règlements d'urbanisme;
11. Une copie de ce permis doit se trouver sur les lieux du brûlage pour consultation.
12. Les lieux du brûlage doivent être accessibles aux camions incendie en tout temps.

ATTENTION

Dans le cas de non-respect de la réglementation ci-dessus, le permis devient invalide et le requérant se voit mis à l'amende selon les dispositions pénales prévues au Règlement no 692.

EN CAS DE PERTE DE CONTRÔLE COMPOSEZ LE 911

DÉCLARATION DU REQUÉRANT ET SIGNATURE

En cochant cette case, je certifie que les renseignements donnés dans le présent document sont à tous les égards vrais, exacts et complets. De plus, je m'engage à respecter toutes les conditions énumérées ci-haut en plus des dispositions relatives aux feux extérieurs en vertu du Règlement 692.

Signature du requérant

Date de la demande

TRANSMISSION DE LA DEMANDE

Transmettre le présent formulaire de demande dûment complété par courriel à : info@sddb.ca